



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2023

L'assemblée générale mixte de Forsee Power (la « **Société** ») s'est tenue le vendredi 23 juin 2023 à 10h00, dans les locaux Wojo Coworking, situés 25, rue de Tolbiac - 75013 Paris (l'« **Assemblée** » ou l'« **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Christophe GURTNER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Monsieur Eric LECOMTE représentant le Fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels et Monsieur Nicolas POCARD représentant Ballard Power Systems Inc., en leur qualité d'actionnaires disposant du plus grand nombre de voix (présents et représentés), ont été désignés scrutateurs de l'Assemblée.

Madame Marie KANELLOPOULOS a été désignée secrétaire de séance (le « **Secrétaire de Séance** »). Le Président, les deux scrutateurs et le Secrétaire de Séance formaient le bureau de l'Assemblée.

Etaient notamment également présents lors de cette Assemblée Générale, Monsieur Thierry QUERON, représentant la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Jean-Yves QUENTEL (*directeur administratif et financier de la Société*), Madame Sophie TRICAUD (*Vice-Président Corporate affairs*), Monsieur Nicolas CAILLOUX (*Vice-Président Europe et Secrétaire Général du Conseil d'administration de la Société*), Madame Véronique STAAT, membre du Conseil d'administration et administrateur référent de la Société, Madame Florence DIDIER-NOARO, membre du Conseil d'administration et président du Comité RSE, et Madame Sylvie BERNARD-CURIE, membre du Conseil d'administration et président du Comité des nominations et rémunérations, Monsieur Julien DARCHE représentant du Comité social et économique de la Société.

Présentation de la Société et des faits marquants

En premier lieu, le Président a présenté à l'Assemblée les principaux éléments clés de la Société, l'évolution de sa croissance et les faits marquants survenus au cours des derniers mois et notamment le nouveau portefeuille de clients.

Le Président a insisté notamment sur la croissance rapide de la Société (croissance du chiffre d'affaires de près de 53%, pour s'établir à 111M €) et sur sa forte implantation internationale avec ses cinq plateformes à travers le monde.

Présentation des résultats financiers

La parole a ensuite été donnée à Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Directeur administratif et financier de la Société, afin de présenter la situation financière de Forsee Power.

Il a ainsi été rappelé à l'Assemblée que la Société a connu une croissance de 53% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2021, avec une amélioration significative de son EBITA Ajusté¹. La direction a par ailleurs présenté le compte de résultat simplifié et le tableau des flux de trésorerie de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Présentation de la stratégie et des perspectives de la Société

Le Président a finalisé ses propos par la présentation de la stratégie de la Société portée sur l'accélération de sa croissance. Cette stratégie repose essentiellement sur les cinq axes suivants :

- L'empreinte industrielle : en augmentant notamment les capacités de production,
- Le marchés : en accroissant les marchés actuels et conquérant les marchés finaux adjacents,
- Clients : en élargissant et diversifiant le portefeuille de clients,
- Technologie : en améliorant les performances des systèmes de batteries,
- Solutions : en poursuivant l'extension de l'offre de services.

Présentation des rapports du collège des commissaires aux comptes

Monsieur Thierry QUERON, au nom de la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société, a fait part à l'Assemblée de ses diligences dans le cadre de l'audit des comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice social 2022. Il a présenté et synthétisé le contenu de ses rapports mis à la disposition pour la tenue de l'Assemblée.

Ouverture des débats avec les actionnaires

Afin de favoriser le dialogue entre les actionnaires et les dirigeants de la Société, le Président a invité les actionnaires et participants à l'Assemblée Générale à présenter leurs éventuelles questions et remarques.

Le Président a ainsi pu répondre aux différentes questions des actionnaires présents, dont une synthèse figure en Annexe.

Approbation des résolutions

Avant de mettre au vote les résolutions présentées à l'Assemblée Générale, il a été constaté, sur présentation de la feuille de présence définitive, que les actionnaires présents ou représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance possédaient 59 070 632 actions, représentant 82,968 % du capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, permettant à l'Assemblée de délibérer valablement tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Lors de cette Assemblée Générale l'ensemble des résolutions agréées et soutenues² par le Conseil d'administration ont été adoptées, et notamment les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

¹ Il est rappelé que depuis le 31 décembre 2022, le Groupe ne suit plus l'EBITDA comme indicateur de performance. L'indicateur d'EBITDA Ajusté correspond au résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles, amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et dépréciation nette d'actifs. Il est par ailleurs retraité des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. En effet le Groupe considère que ces charges ne reflètent pas sa performance opérationnelle courante, notamment pour les plans de rémunérations réglés en capitaux propres, ces derniers n'ayant pas d'impact direct sur la trésorerie.

² L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été adoptées par l'Assemblée Générale, à l'exception de la 23^{ème} qui a été rejetée conformément aux recommandations du Conseil d'administration. L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale figurent dans la brochure de convocation et dans les slides de présentation de l'Assemblée Générales disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales.

- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice 2023 ;
- Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

Un certain nombre de résolutions d'autorisation ou de délégation en matière financière ont également été adoptées par l'Assemblée Générale.

Le résultat détaillé des votes par résolution de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales. Il en est de même pour la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023.

Annexe : Synthèse des débats lors de l'Assemblée Générale

Lors des échanges avec les actionnaires, le Président-Directeur Général de la Société a été interrogé sur le contrôle des fournisseurs, la traçabilité des produits et l'utilisation du Cobalt. La direction a indiqué à ses actionnaires que la plupart de ses fournisseurs sont asiatiques et qu'elle se fournit principalement auprès de fournisseurs renommés afin de limiter les risques afférents aux cellules.

Il a également été indiqué que la Société ne produit pas de batterie stationnaire, mais que le Groupe mène des études afin de préparer la seconde vie des batteries qui pourrait se traduire par un stockage stationnaire.

Les actionnaires ont pu s'interroger sur le choix de la chimie utilisée pour les batteries. Il a été indiqué à ces derniers que la performance associée aux batteries guidait principalement le choix de la chimie.

Les actionnaires se sont ensuite interrogés sur les opportunités du marché indien. La direction a ainsi précisé que le choix de la Société était de se focaliser sur le transport public et les véhicules légers en Inde, qui semble être un marché à fort potentiel et au sein duquel la Société dispose d'un site de production.

Concernant les segments d'activités sur lesquels la Société opère, il a été souligné que la Société souhaite se focaliser d'une part sur le marché du bus, ferroviaire, véhicules spéciaux (à forte valeur ajoutée) et d'autre part sur les véhicules légers (à volumes élevés). Le choix a été de ne pas se positionner, à ce stade, ni sur le secteur maritime, ni sur l'aviation, qui semble pour l'instant constituer des marchés de niche.

Enfin, la direction a été interrogée sur l'avancée du déploiement du Groupe aux Etats-Unis. Il a été indiqué que les prototypes devraient être finalisés d'ici la fin de l'année en vue d'une commercialisation des produits qui serait prévue pour 2024.